

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE



NOTE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Concerne :

Urgences des travaux d'assainissement et amélioration de la desserte en électricité dans la ville de Kinshasa par la Société Nationale d'Électricité Nationale, SNEL SA

- **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;**
« Avec l'expression de mes hommages les plus déférents »
- **Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;**
« Avec l'assurance de ma très haute considération »
- **Excellences, Mesdames et Messieurs, les membres du Gouvernement**

Novembre 2025

4

I. Contexte et Justification

Le réseau de distribution électrique de la Ville-Province de Kinshasa est confronté à des **contraintes opérationnelles majeures**. Celles-ci résultent principalement d'un **déficit structurel de production**, de la **surcharge chronique des équipements électromécaniques** et de la **prolifération des actes de vandalisme**.

Cette situation critique a entraîné une **détérioration sévère de la qualité du service** et, par conséquent, une **rupture de confiance** significative entre la Société Nationale d'Électricité (SNEL SA) et sa clientèle. A Kinshasa, l'exaspération populaire a atteint un seuil nécessitant la mise en œuvre de **solutions rapides et concrètes** visant à **rétablir la paix sociale** et à **reconstruire le pacte de confiance** avec les abonnés.

Face à l'urgence, le Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité a instruit la Direction Générale de la SNEL SA d'élaborer et de déployer un **Plan d'Actions d'Exploitation et d'Investissement** dédié à l'amélioration immédiate de la desserte en énergie électrique pour les populations.

Les objectifs stratégiques assignés sont :

1. L'électrification des zones non desservies (dites "poches noires").
2. La résolution des défaillances (pannes) sur le réseau de Moyenne Tension (MT).
3. Le raccordement en Basse Tension (BT) des 45 cabines de décharge installées mais non opérationnelles.
4. La sécurisation et l'autonomisation des sites stratégiques et prioritaires (environ 54 sur l'ensemble du territoire de Kinshasa).

II. Consistance Technique du Plan d'Actions

Le Plan d'Actions est structuré autour de trois axes d'intervention majeurs, conçus pour produire un impact rapide et mesurable sur l'ensemble du réseau urbain. La durée prévisionnelle de réalisation de l'ensemble du Plan est estimée à **un semestre**.

Le coût global prévisionnel est arrêté à **91.893.045,09 USD**.

1. Axe 1 : Amélioration de la Desserte (Secteurs Est, Ouest et Nord)

- **Lancement** : Les actions de la phase I seront initiées dès **novembre 2025** afin de garantir aux populations des conditions de desserte améliorées durant les festivités de fin d'année.
- **Axe 1.1. Électrification des Poches Noires** :
 - **Coût estimé** : 37.800.422,97USD.
 - **Objectif** : Raccorder les quartiers et périmètres habités actuellement dépourvus de couverture par le réseau électrique.
- **Axe 1.2. Levée des Pannes MT en Portefeuille** :
 - **Coût estimé** : 26.768.570,00USD.
 - **Justification** : Bien que les besoins de la ville soient estimés à 1.218 MW et que 600 MW soient disponibles via Inga et Zongo, seuls 480 MW sont effectivement consommés. Une capacité de **120 MW est inexploitée** en raison de la mauvaise qualité du réseau.



- **Impact** : La suppression des pannes existantes fluidifiera l'écoulement de la charge et permettra d'impacter positivement **400 000 foyers** par une meilleure alimentation directe.

2. Axe 2 : Optimisation du Réseau BT

- **Reprise BT de 45 Cabines de Décharge** :
 - **Coût estimé** : 5.160.637,00USD.
 - **Action** : Raccordement des 45 cabines non encore opérationnelles, chacune avec un rayon de couverture de 500 mètres.
 - **Impact** : Cette action permettra de **soulager le délestage** en déchargeant les cabines historiques et saturées, bénéficiant ainsi à **36 000 foyers** répartis dans 23 quartiers.

3. Axe 3 : Sécurisation des Sites Stratégiques

- **Coût estimé** : 11.856.429,33USD.
- **Action** : Autonomisation et sécurisation de 54 sites prioritaires et stratégiques par l'installation de **sources d'alimentation indépendantes**.
- **Sites concernés** : Le domaine présidentiel, les aéroports, les ports, la Primature, le Parlement, les hôpitaux de référence, les usines de traitement d'eau, etc.

III. Modalités de Financement et de Mise en Œuvre

La mise en œuvre des activités nécessitera des travaux d'assainissement et de réhabilitation. L'exécution sera assurée **en régie** par les équipes de la SNEL SA pour certaines tâches, et en **sous-traitance** pour d'autres.

Financement

Le Plan d'Actions sera financé selon la répartition suivante :

- **50 % (Autofinancement SNEL)** : La SNEL SA assurera 50 % de la somme totale sur ses fonds propres, échelonnés sur une période de 7 mois.
- **50 % (Financement Gouvernemental et Partenaires)** :
 - **Apurement des Dettes (Gouvernement)** : Il est sollicité du Gouvernement qu'il honore son engagement de paiement mensuel de **2 Millions USD** (soit 14 M\$ USD sur 7 mois) au titre de l'apurement des arriérés dus à la consommation électrique.
 - **Fonds Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** : Le solde de **31 M\$ USD** sera couvert par divers fonds de projets gérés par les PTF (JICA, BAD, BEI, BM, etc.).

Phase Initiale

Sans délai, la SNEL SA lancera sur fonds propres la première phase d'amélioration de la desserte dans les secteurs prioritaires, pour un engagement de **10.368.400,56 USD**.



IV. Résultats Attendus

L'exécution de ce Plan d'Actions doit permettre d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- **Réduction du Délestage** : Diminuer les heures de délestage de **deux (2) heures** sur l'ensemble de la ville de Kinshasa.
- **Élargissement de la Couverture** : Supprimer les poches noires et étendre le périmètre de desserte.
- **Sécurité Énergétique des Sites** : Réduire la dépendance des sites stratégiques aux effets de la surcharge et du délestage.
- **Zone Pilote Zéro-Délestage** : Éliminer intégralement le délestage dans la commune de la GOMBE, constituant une zone pilote.

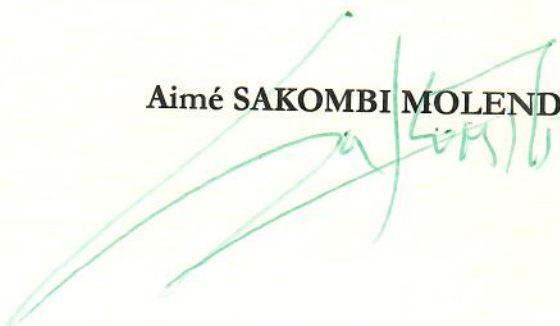
V. Attentes et Sollicitations Adressées au Gouvernement

Afin d'assurer le succès et la pérennité de cette initiative, le Gouvernement est sollicité sur les deux points suivants :

1. **Soutien Financier** : Honorer les engagements de paiement mensuel de **2 Millions USD** pour accompagner la SNEL SA dans la remise en conformité du réseau.
2. **Appui Sécuritaire** : Mobiliser les services de sécurité et la Police nationale pour sécuriser les équipes de la SNEL sur le terrain et prévenir tout acte de vandalisme susceptible de compromettre les travaux.

L'accompagnement ferme du Gouvernement est essentiel pour que cette phase pilote puisse servir de **modèle de réussite** reproductible à l'échelle de l'ensemble du réseau national de la SNEL SA.

Aimé SAKOMBI MOLENDU



ANNEXE

Tableau 1. PHASE I DU PROJET DES ACTIONS PRIORITAIRES

ITEMS	DESIGNATIONS	MONTANTS (USD) FOURNITURES	MONTANTS (USD) PRESTATIONS	TOTAUX (USD)	Observations
01	INSTALLATION D'UN TFO MT/MT 220/30kV - 75MVA AU POSTE DE MAKALA	284.000	51.800	335.800	En régie
02	INSTALLATION D'UN TFO MT/MT 30/20kV - 15MVA A LA S/S SENDWE	400.346	75.069,2	475.415,2	En régie
*03	REPRISES BT DE 45 CABINES MT/BT	4.128.509,6	1.032.127,4	5.160.637	Sous-traitance
04	INSTALLATION DE DEUX TFOs MT/MT 30/6,6 kV - 25MVA POUR LES S/S GOMBE 2 ET CDA	560.000	140.000	700.000	En régie
*05	ACQUISITION MATERIELS ET CONSTRUCTION DE LA LIGNE LINGWALA - GOMBE 2 A DEUX TERNES	2.957.238,688	739.309,672	3.696.548,36	Sous-traitance
TOTAL GENERAL (USD)				10.368.400,56	

